L2 - Changer de TD au 4e semestre

Par **k1fry90**, le **17/01/2011** à **21:57**

Bonsoir,

Je suis en L2 et j'ai la possibilité de changer de TD au 4e semestre.
J'ai fait civil + administratif au 3e semestre et je dois avouer qu'administratif ne m'a pas branché plus que ça.
J'ai donc le choix de changer et de prendre droit de l'UE au 4e semestre à la place d'administratif. Je pense qu'il est bon de préciser que je voudrai par la suite faire un master droit des affaires.
J'hésite vraiment et j'aimerais bien avoir vos avis sur ce changement au vu de mes objectifs futurs.

Merci d'avance !) Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **17/01/2011** à **22:25**

Bonsoir,

De toute façon, à moins que vous vouliez faire droit public des affaires, ces deux matières n'ont rien de décisif. Je veux dire par là que vous aurez les cours et donc que vous approfondissiez l'un ou l'autre ne changera, selon moi, rien dans votre orientation. Donc, pourquoi ne pas choisir par affinité, si vraiment le droit administratif ne vous botte pas, vous pouvez éventuellement changer.

Sachant tout de même que le droit administratif, avec le droit constitutionnel est la base du droit public et que privé, public aujourd'hui se croisent plus souvent que naguère. Donc c'est tout de même intéressant d'avoir de bonnes bases en droit administratifs général ou contentieux administratif.

Après, comme je vous le disais, je ne pense pas que cette alternative constitue une décision déterminante et péremptoire quant à la suite de votre cursus, si vous voulez réellement travailler dans le droit des affaires.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés